

UN LABEL SANTE POUR QUOI FAIRE ?

Un label santé pour étendre la pratique.

La section Marche Nordique est engagée sur la labellisation santé au travers de la formation de ses animatrices.

Le Club est désormais en mesure de proposer un accueil, un encadrement et une pratique d'activités physiques adaptées à des personnes capables de marcher de façon autonome, sans l'aide d'un tiers et sans équipement médical, mais dont les possibilités physiques sont diminuées du fait :

- D'une sédentarité importante, du vieillissement, d'un manque de confiance en soi,
- D'un surpoids, d'un diabète, d'une immobilisation prolongée (suites d'interventions chirurgicales ou de chimiothérapie)...
- De pathologies chroniques stabilisées : cardiopathies, bronchopathies,...

A partir de la saison prochaine 2024/2025, en plus des deux séances de M.N « classiques », une séance Santé sera ajoutée au planning.

Cette séance sera plus douce (moins de 7 kilomètres) encadrée par une animatrice formée « Santé » avec une jauge limitée à 15 personnes.

N'entrent pas dans ce cadre, les personnes présentant une déficience motrice (paralysie) sensorielle (malvoyant ou malentendant) ou mentale nécessitant un équipement et un accompagnement spécifique de personnes en situation de handicap.